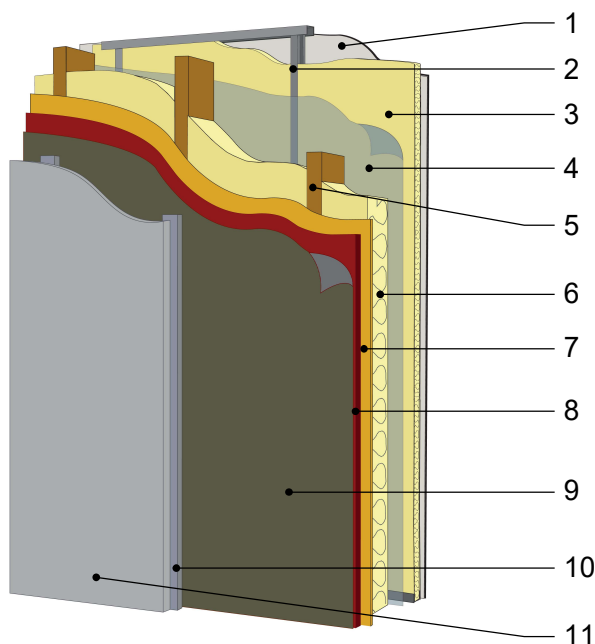
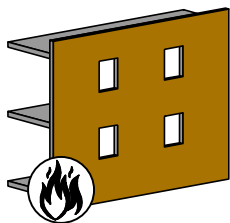


MUR EXTERIEUR

pour exigences globales feu façade - écran thermique plaque A2 *

Partie courante

* La mise en œuvre d'un écran thermique plaque A2 offre un plus large choix de bardage.



DESCRIPTION DES COMPOSANTS DE LA PAROI CONFORMES AU NF DTU 31.2 ET A L'APPRECIATION DE LABORATOIRE (APL) "BOIS CONSTRUCTION ET PROPAGATION DU FEU PAR LES FACADES" ET NOTAMMENT AUX CARACTERISTIQUES SUIVANTES

1 - Parement mural intérieur : 1 à 2 plaques de plâtre standard ou à résistance au feu améliorée selon exigences liées à l'ouvrage (conforme au NF DTU 25.41)

2 - Ossature métallique de contre-cloison : Ossature métallique selon NF DTU 25.41.

3 - Complément d'isolation par l'intérieur : Isolant semi rigide selon NF DTU 25.41 ou tout autre isolant mentionné dans l'APL "Bois Construction et Propagation du feu par les façades" faisant l'objet d'un DTA

4 - Pare-vapeur : $S_d \geq 18m$

5 - Montants et traverses Bois Massif (BM) ou Bois Massif Abouté (BMA) : Ep 45mm - Entraxe de 400 ou 600 mm - Elancement (rapport largeur/épaisseur) de 6 maxi - C18 ou D18 mini - Compatible classe d'emploi 2 - Résistance aux insectes à larves xylophages et termites selon l'Arrêté du 27 Juin 2006 (modifié 2010)

6 - Isolant : Semi rigide selon NF DTU 31.2 ou tout autre isolant mentionné dans l'APL "Bois Construction et Propagation du feu par les façades" faisant l'objet d'un DTA

7 - Voile travaillant : Epaisseur hors zone sismique : Contreplaqué type 3S ép $\geq 7mm$ - OSB3 ép $\geq 9mm$ - Panneaux de particules type P5 $\geq 10mm$ - Panneaux LVL ép $\geq 15mm$

Epaisseur en zone sismique : Contreplaqué type 3S ép $\geq 9mm$ - OSB3 ép $\geq 13mm$ - Panneaux de particules type P5 $\geq 13mm$ - Panneaux LVL ép $\geq 15mm$

8 - Ecran thermique :

- Plaque de plâtre hydrofuge de type H1 BA18 conforme à la norme NF EN 520+A1 si la durée de stabilité au feu de la structure exigée par le règlement de sécurité incendie est supérieure à 60 minutes et d'une plaque de plâtre hydrofuge de type H1 BA13 si cette durée est inférieure ou égale à 60 minutes;

- Plaque de plâtre renforcée de fibres de cellulose d'épaisseur nominale minimale 12.5 mm à minima A2-s3,d0, conforme à la norme EN 15283-2 de type GF-W1 ou GF-W2, quel que soit la durée de stabilité au feu de la structure exigée par le règlement de sécurité incendie;

- Ou tout autre type de système de plaque rigide dont la performance de réaction au feu est à minima de classe A2-s3,d0 et justifiant d'un procès-verbal (PV) de classement de résistance au feu Ei30 ou un rapport de classement (annexé à l'attestation de conformité du marquage CE).

L'écran thermique devra faire l'objet d'une caractérisation démontrant la compatibilité avec l'usage visé pour cette destination.

9 - Pare-pluie : $S_d \leq 0,18m$

10 - Tasseaux support de bardage : Bois ou métal - en pose verticale ou à double réseau (tasseau et contre-tasseaux) - fixé au droit des montants en conformité avec les référentiels techniques des bardages et permettant la ventilation du complexe entre le nu intérieur du bardage et le pare-pluie

11 - Bardage ventilé : Bardage en lames, panneaux ou petits éléments décrits dans l'APL "Bois Construction et Propagation du feu par les façades"

20/02/2025

MEF01-01

Axonométrie

Ech -

Il est rappelé à l'utilisateur qui consulte le site et utilise les informations qu'il contient, qu'il doit les utiliser sous sa seule responsabilité en vérifiant leur pertinence, leur cohérence et leur non obsolescence.

www.catalogue-bois-construction.fr